

Règlement Cross de Trélissac

- 1 - Le cross de Trélissac reprend, sauf exceptions mentionnées dans le présent règlement, la réglementation FFA.
- 2 - La participation aux épreuves est ouverte à tous, licenciés (sous la responsabilité de leur club) ou non et gratuite. Les participants non licenciés doivent présenter, à l'inscription, un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de trois mois.
- 3 - Les engagements sont reçus par courrier (EST - Mairie de Trélissac - Place Napoléon Magne - 24750 TRELISSAC) jusqu'au 9 décembre 2013, par mél (elan-sportif-de-trelissac@orange.fr) jusqu'au samedi 12 décembre 14h et sur place **une heure** avant le départ de la course. Les engagements recevables sont soit ceux mentionnant un numéro de licence FFA soit ceux mentionnant un nom, un prénom, une date de naissance et un certificat médical datant de moins de trois mois.
- 4 - Les dossards sont à retirer sur le site à partir de 9 heures 45 le dimanche matin.
- 5 - Le Comité d'Organisation Local sera seul compétent pour prendre toute décision qu'il jugera utile et nécessaire pour le bon déroulement de l'organisation en particulier le décalage éventuel du départ de quelques minutes pour permettre le déroulement des courses en toute sécurité.
- 6 - Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.
- 7 - La remise des récompenses s'effectuera au podium dans l'heure qui suit chaque course.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Mr Daniel Cadet - 06 70 70 43 02

Mr Claude Chupin - 06 27 87 16 19

EST - Mairie de Trélissac - Place Napoleon Magne - 24750 TRELISSAC

elan-sportif-de-trelissac@orange.fr